



Problème remboursement xxxxxx

Par **christian klein**, le **03/05/2017** à **20:29**

J'ai commandé une pompe de direction en décembre 2016 en échange standard sur le site xxxxxx.COM, à réception de la pompe commandée j'ai renvoyé la pompe défectueuse au mois de janvier 2017 comme précisé sur le site afin de récupérer ma caution de 91.01 € . Au mois de mars 2017 n'ayant pas réceptionné le règlement de ma caution je relance le service clientèle pour avoir des nouvelles. Dans un premier temps ils prétendent que le problème est au niveau de ma banque, ensuite ils s'engagent à m'envoyer la preuve du virement (qui n'arrive jamais) l'étape suivante est de gagner du temps en me disant que nous traitons votre affaire. J'ai envoyé un recommandé A R de mise en demeure cette semaine sur le conseil de mon juriste qui va se charger de l'affaire. Mais je trouve simplement inadmissible de devoir consacrer autant de temps à une telle mauvaise foi à vouloir *** un client régulier du site. Mais cela semble être une attitude régulière de ce site à la lecture des litiges sur les forum. Simplement inadmissible

Bonjour,

Sur ce forum, les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont appréciées !

Merci pour votre attention...

Par **janus2fr**, le **04/05/2017** à **07:37**

Bonjour,

Quelle est votre question exactement ?